

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2951

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 6 au contrat européen avec la Commission européenne

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Augoyard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2951**

commission principale : urbanisme

objet : **Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 6 au contrat européen avec la Commission européenne**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est engagée, depuis 2005, dans un ambitieux projet européen dénommé Concerto Renaissance, portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables.

Ce projet, conduit en partenariat avec 2 collectivités européennes : la Ville de Saragosse en Espagne et la Région de Lombardie en Italie, a permis de mettre en place des actions de recherche et développement et de favoriser les échanges de savoir-faire entre les partenaires impliqués.

Concernant le volet lyonnais du projet, le site retenu pour la mise en œuvre du programme de construction sur lequel s'appliquent les objectifs du projet Concerto Renaissance est celui de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence et, plus précisément, les lots A, B et C.

Aux côtés de la Communauté urbaine, une équipe projet (consortium), chargée de conduire les actions liées à l'atteinte des objectifs Concerto est composée :

- de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Confluence,
- de l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise,
- de l'association Hespul,
- du bureau d'étude Enertech,
- de l'INSA/CETHIL,
- des promoteurs des lots A, B et C (Nexity Appolonia, Bouwfonds Marignan Immobilier, ING Real Estate).

La Communauté urbaine est, depuis 2006, le coordinateur officiel du projet, en partenariat étroit avec l'association Hespul.

Depuis la signature du contrat européen, le 18 octobre 2005, le projet Concerto Renaissance a connu de nombreuses évolutions qui ont conduit la Communauté urbaine à solliciter, auprès de la Commission européenne, des demandes d'avenants successifs :

- avenant n° 1 visant à entériner le retrait de la Ville de Bracknell et à transférer les missions de coordination européenne à la Communauté urbaine, en étroit partenariat avec l'association Hespul,
- avenant n° 2 visant à entériner le retrait de l'université de Barcelone et son remplacement par la société Ecodes,
- avenant n° 3 visant à entériner le retrait de la société Ecodes et son remplacement par l'université de Saragosse et la nouvelle répartition budgétaire de la Région de Lombardie,
- avenant n° 4 visant à entériner un plan d'actions modificatif pour le consortium de Saragosse, une nouvelle répartition des financements entre les partenaires et à solliciter la prolongation du contrat européen qui devait initialement s'achever au 17 octobre 2010,
- avenant n° 5 visant à entériner une nouvelle réallocation des activités et des budgets entre les partenaires du consortium, la prolongation d'un an, soit jusqu'au 17 octobre 2012 du contrat européen, le changement de

modèle de déclaration de coûts et l'intégration de tierces parties pour certains partenaires, suite aux conclusions des audits réalisés à la demande de la commission européenne durant l'année 2010.

Au vu du bilan de la 6^e année du projet européen écoulee et des programmes d'activités prévus pour la 7^e année, il s'avère nécessaire de procéder à une nouvelle répartition du budget global du projet :

- soit par le biais d'une réallocation de budget entre partenaires,
- soit par une nouvelle répartition financière entre les différentes tâches d'un même partenaire.

Ces modifications se traduisent par une légère augmentation du budget du consortium lyonnais tel qu'indiqué dans le tableau ci-joint.

Consortium	Budget avenant n° 5	Budget avenant n° 6
Bracknell	242 664,54	242 664,54
Saragosse	7 346 582,10	7 200 345,12
Lyonnais	10 325 062,18	10 327 412,18
Lombardie	281 280,00	278 280,00
Total	18 195 588,82	18 048 701,84

Le budget global du projet passerait ainsi de 18 195 588,82 € à 18 048 701,83 €.

Pour le consortium lyonnais, les partenaires proposent, au titre de cette 7^e année, de renforcer le travail de capitalisation des savoirs et des expériences tirés du projet Concerto. Il est envisagé de produire un rapport détaillé sur les enseignements du projet pour l'ensemble des acteurs impliqués, des maîtres d'œuvre d'utilisation jusqu'aux utilisateurs finaux, à savoir les habitants.

La coordination de ce rapport serait assurée par Hespul en tant que responsable des activités socio-économiques au sein du projet.

Pour la Communauté urbaine, le programme de travail à réaliser au titre de cette 7^e année porterait, principalement, sur la formalisation de rapports d'activités et l'organisation d'une conférence de restitution à Lyon.

Au regard de ce programme de travail réactualisé, le budget du consortium lyonnais serait réparti comme suit :

- augmentation du budget d'Hespul d'un montant de 25 600 €, afin de réaliser le programme de travail ci-dessus décrit,
- augmentation de l'INSA/CETHIL, pour un montant de 1 400 € pour la production d'un rapport de synthèse sur le travail de mesure de l'impact de la ventilation naturelle sur le confort d'été,
- ce qui induit une baisse de 27 000 € du montant du budget de la Communauté urbaine relatif aux activités socio-économiques.

Pour ce qui concerne le consortium de Saragosse, il apparaît que le programme de réhabilitation, initialement prévu au titre de cette 7^e année, ne pourra pas être mis en œuvre en raison d'un refus de financement bancaire aux propriétaires concernés par les projets de réhabilitation. Aussi, la société municipale de réhabilitation prévoit d'affecter le budget disponible à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les immeubles à réhabiliter, les recettes liées à la vente de l'électricité produite viendront alimenter un fonds de réhabilitation qui devrait permettre à terme de financer les réhabilitations initialement prévues.

Pour ce qui concerne le consortium de la Région de Lombardie, les évolutions du programme d'actions de cette 7^e année portent sur le transfert d'une partie du budget consacré aux activités socio-économiques sur les activités liées au bois énergie (mise en place d'un monitoring léger sur les taillis moyenne rotation) et sur la publication d'un document de communication sur l'ensemble des études de faisabilité réalisées autour de la filière bois énergie.

Au regard de l'ensemble de ces évolutions des programmes d'activités au sein de chaque consortium, les dépenses prévisionnelles totales du projet se répartissent comme suit :

Programme européen Concerto Renaissance	Montants éligibles (en €)	Subventions européennes (en €)	Recettes dont investissement (en €)	Recettes dont fonctionnement (en €)
montant avenant n° 5 délibéré	18 195 588,82	8 563 320,72	4 480 448,33	4 082 872,39
proposition avenant n° 6	18 048 701,83	8 530 236,46	4 486 211,02	4 044 025,44
<i>Pour la Communauté urbaine :</i>				
montant avenant n° 5 délibéré	369 391,39	238 632,87		238 632,87
proposition avenant n° 6	342 391,40	222 632,88		222 632,88

La Commission européenne a donné un avis favorable à la proposition d'avenant n° 6 et son annexe 1 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 6 au contrat européen passé entre la Commission européenne et la Communauté urbaine de Lyon relatif au projet Concerto Renaissance visant à entériner :

a) - les nouveaux programmes d'actions des consortiums de Saragosse, de la Région de Lombardie et de Lyon tels que décrits ci-dessus,

b) - la nouvelle répartition des financements entre les différents partenaires pour un budget global de 18 048 701,83 €, conformément au tableau ci-dessus,

c) - la diminution de la dépense éligible et de la subvention pour la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer l'avenant n° 6 au contrat européen et ses annexes.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 204 180, 204 200, 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 0P15O1461.

4° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 132 170 et 747 700 - fonction 824 - opération n° 0P15O1461.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.